

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2025

- Présents : Jean François Morin, Martine Lacotte, Abdel Eragragui, Michel Lacou, Cécile Artacho, Benjamin Delage, Alexandre Fillonneau, Thierry Boulay, Paul Bart, Michel Lenoir-Lablaude, Emmanuelle Renaudat-Gablin, Antoine Del Moral, Laëtitia Brugeat
- Véronique Brault, secrétaire de mairie,
- Absents excusés : Martine Tortosa (pouvoir à Antoine Del Moral)
- Secrétaire de séance : Emmanuelle Renaudat-Gablin

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h30.

L'ordre du jour est rappelé :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024
2. Tarifs cantine
3. Dénomination stade JP Marcillac
4. Demande de subvention
5. Demande de FAR 2025
6. Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget
7. Information et questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024
Adopté à l'unanimité

2- Tarifs cantine

Les tarifs de la Mairie de Déols ont augmenté et doivent être répercutés.

Les tarifs enfants passent de 4€60 à 4€67 et les tarifs adultes passent de 4€80 à 4€87. La commune contribue à hauteur de 1€ pour le tarif enfant.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2025.

Proposition adoptée : unanimité

3- Dénomination stade JP Marcillac

Les dirigeants du club de Foot ont demandé l'autorisation d'attribuer au stade le nom de "Jean-Pierre MARCILLAC" en raison du grand dévouement qu'il leur a toujours témoigné et de son implication historique auprès d'eux.

Proposition adoptée : 1 contre et 13 pour

4. Demandes de subventions

- Association de protection et de valorisation du patrimoine du Berry

Proposition refusée : 1 abstention et 13 contre

- Terre agri 2025

Proposition adoptée pour une participation de 90 € : unanimité

- Association Indre Nature

Proposition refusée : unanimité

- Téléthon

Proposition refusée : unanimité

- Prévention routière

Proposition refusée : unanimité

- Restos du cœur : participation 2024 de 120 €, proposition 2025 de 150 €

Proposition adoptée : 1 contre et 13 pour

- AMF : aide à Mayotte, proposition de 200 €

Proposition adoptée : 1 contre et 13 pour

5. Demande de FAR 2025

Une demande de FAR va être demandée pour les travaux de voirie de la rue du Bois et du Chemin des Vallées sur la base des devis établis par les entreprises SETEC et Eurovia

Proposition adoptée : unanimité

6. Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire demande l'autorisation de payer certains fournisseurs avant le vote du budget.

Proposition adoptée : unanimité

7- Régularisation tarifs concessions

Après relecture de la délibération du conseil municipal du 13 septembre 2013 il a été mis en évidence une nécessaire révision et compréhension des tarifs en matière de terrain nu. Il s'avère que le conseil municipal n'a pas statué sur la délibération du 11 octobre 2014 dont il n'avait pas connaissance

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la régularisation des concessions délivrées.

Proposition adoptée : 2 contre et 12 pour

Questions et informations diverses

- Les devis :

- Parking du cimetière avec matérialisation d'une place de stationnement PMR : Entreprise

Millet pour 11746,80 € (validé)

Proposition adoptée : unanimité

- Renouvellement des CACES des employés communaux : 1420 € (validé)

- Réfection du mur du cimetière, entreprise GELSOMINO : 13906,92 €

- On attend le devis de l'entreprise Suez pour l'entretien des 2 bornes incendie

- Présentation des 2 devis pour le projet d'équipement photovoltaïques sur les bâtiments

communaux

- La réception des vœux a coûté 700€

- La date du feu d'artifice a été arrêtée au 11 juillet 2025 pour un coût prévisionnel de 7000 €

- Les dates de distribution des sacs poubelle ont été fixées au 15 et 17 mars 2025

Une collecte de soutien aux Resto du cœur aura lieu en même temps.

Fin du conseil municipal à 21 H